

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière : Décisions
budgétaires

**OBJET :
EXAMEN ET VOTE
DU BUDGET 2016 -
VILLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 05.04.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.04.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 15.04.2016

Séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI
Giovanni, BESSET Jacqueline, GRIMAUD Gérard, GARRIGUES Michel, GRIMAUD
Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth,
CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, THOMAS-
DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS
Jeanne, THOMAS Eric,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

M. SCHNEIDER Daniel donne procuration à M. THOMAS Eric,

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.
2312-1 et suivants,

Vu de débat sur le rapport d'orientation budgétaire en date du 24 février
2016.

Les articles L1612-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales
fixent la date limite du vote du budget primitif au 31 mars de l'exercice
auquel il s'applique, cette date limite étant reportée cette année au 19
avril, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de
préparation du budget primitif et les efforts faits par la collectivité pour
prendre en compte les besoins des habitants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, suite à l'examen du projet
remis avec la convocation,

Après avis de la Commission des Finances du 07 avril 2016,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DECIDE d'adopter le budget primitif 2016 de la Ville de Castelnaudary comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	11 735 664 €	11 735 664 €
Fonctionnement	18 167 515 €	18 167 515 €
Total	29 903 179 €	29 903 179 €

*ADOpte PAR 28 VOIX POUR
5 ABSTENTIONS*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L.2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 avril 2016.

Le Maire,



[Signature]
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
15 AVR. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
14 AVR. 2016
Par publication le :
15 AVR. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

[Signature]
Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016
N°011-211100763-20160411-2016-77-DE

Accusé de réception de Préfecture du 14/04/2016
N°011-211100763-20160411-2016-77b-BF